

Le Point d'Accès au Droit et d'Aide aux Victimes



Aide, information,
consultations juridiques
pour tous



Le Droit pour tous

Implanté au **coeur du quartier des Nouvelles Résidences à Saint-Nicolas-lez-Arras**, le Point d'Accès au Droit de la Communauté Urbaine est un **lieu d'accueil, d'écoute et d'information**. Il s'adresse à tous les habitants et propose des aides et des réponses adaptées sur les droits et les obligations de chacun face aux conflits de la vie quotidienne.

Le Point d'Accès au Droit offre de **nombreux services** destinés à mieux connaître et à mieux faire valoir ses droits dans les litiges de la vie courante. Un **accueil particulier** est par ailleurs réservé aux victimes d'actes de délinquance pour les aider, les soutenir et les conseiller tout au long de leur parcours judiciaire.



Qu'est-ce que le Point d'Accès au Droit ?

1 Un lieu d'accueil, d'écoute et d'information

Le Point d'Accès au Droit est un lieu ouvert à tous les habitants de la Communauté Urbaine où chacun peut bénéficier d'une information spécifique sur ses droits et ses obligations en matière de justice. Selon la nature de sa demande, des conseils et une aide lui seront apportés par le service ou le professionnel du droit compétent.

2 Une aide spécifique aux victimes d'infractions pénales

Les victimes d'infractions sont accueillies au Point d'Accès au Droit où une écoute privilégiée leur est réservée ainsi que des conseils et une orientation vers les services spécialisés.

3 Un lieu de réponse pénale

Une équipe de Délégués et de Médiateurs du Procureur de la République reçoit les délinquants pour leur notifier une sanction.

4 Des services gratuits

Tous les services proposés au sein du Point d'Accès au Droit sont dispensés totalement gratuitement et une entière confidentialité est assurée.

5 Une équipe permanente

Le Point d'Accès au Droit est ouvert du lundi au vendredi. Une coordinatrice assure chaque jour l'accueil et l'orientation du public vers les services compétents.



Pourquoi au Point au Droit

1

Vous avez besoin d'un conseil juridique

Le Droit vous semble complexe, vous souhaitez obtenir des précisions sur des documents notariés... des avocats du Barreau d'Arras et des notaires vous accueillent et répondent gratuitement à vos interrogations en matière de justice et vous conseillent dans le règlement des litiges civils. Des juristes se tiennent à votre disposition dans le cadre du droit de la famille et du droit du travail avec la présence du Centre d'Information sur les droits des Femmes et des Familles (CIDFF), l'UDAF 62 et le Service de Médiation Familiale.

2

Vous avez été victime d'un acte de délinquance

L'association d'Aide aux Victimes et Information Judiciaire du Pas-de-Calais (AVIJ 62), la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou l'Association Socio Éducative de Contrôle Judiciaire vous accueillent au sein du Point d'Accès au Droit pour vous orienter et vous conseiller dans toutes vos démarches auprès de la justice.

3

Vous souhaitez régler un différend à l'amiable

Vous êtes confrontés à un petit litige civil, vous souhaitez trouver une solution amiable à un problème de voisinage, ou dans votre famille. Des Conciliateurs de Justice et des Huissiers vous proposent d'étudier gratuitement votre dossier afin de trouver une solution amiable.

4

Vous rencontrez des problèmes de logement

Des conseils sur les aspects juridiques, financiers et fiscaux en matière de logement, l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) peut vous aider. Dans le cadre d'une expulsion locative, l'Immobilière Sociale 62 peut vous épauler. Vous êtes propriétaires bailleurs privés, l'Union Nationale de la Propriété Immobilière est présente pour vous conseiller, vous informer et vous défendre.

Quoi venir Point d'Accès Droit ?

Mission
Aide
aux Victimes

5

Vous avez un litige avec une administration

Face à la complexité ressentie parfois face à l'Administration, le Point d'Accès au Droit vous propose de rencontrer le délégué du Médiateur de la République. Son rôle : favoriser la recherche d'un règlement amiable face à tout différend entre un administré et l'État ou tout autre service public.

6

Vous avez été victime d'un accident de la circulation

L'antenne de la Maison de la Sécurité Routière présente au sein du Point d'Accès au Droit, a pour mission d'assurer l'accueil des victimes et de leur famille, de les écouter, les orienter et les accompagner.

7

Vous êtes victime de discrimination

En raison de votre handicap, de vos origines, de votre sexe, de votre âge, de vos convictions religieuses, syndicales, politiques... La Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) accueille les personnes souhaitant déposer une réclamation, les informe de leurs droits, les aide à rassembler les éléments nécessaires à la constitution d'une réclamation.

8

Vous êtes victime directe ou indirecte de dérives sectaires

L'Association pour la Défense des Familles et de l'Individu (ADFI) accueille, écoute et oriente les victimes directes (adeptes, anciens adeptes) ou indirectes (entourage familial, amis...) de dérives sectaires.

Les Acteurs et les Partenaires

présents au Point d'Accès au Droit

- Les avocats
- Les notaires
- Les huissiers
- Les Délégués et Médiateurs du Procureur de la République
- La Protection Judiciaire de la Jeunesse (P.J.J)
- Les Conciliateurs de Justice
- Le Délégué du défenseur des droits, mission médiation avec les services publics
- L'Aide aux Victimes et Information Judiciaire du Pas-de-Calais (AVIJ 62)
- L'Association Socio-éducative et Judiciaire du Pas-de-Calais (ASEJ)
- Le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles d'Arras (CIDFF)
- L'Association CRESUS
- L'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)
- Accueil et Réinsertion Sociale (ARS)
- Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL)
- Union Nationale de la Propriété Immobilière (UNPI)
- Délégué du défenseur des droits, mission de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité (ex HALDE)
- L'Antenne de la Maison de la Sécurité Routière
 - L'Association des victimes et citoyens traumatisés crâniens de l'Artois et de leur famille.
 - L'Association Victimes et Citoyens
- L'Association de Défense des Familles et de l'Individu (ADFI)

Adresse



■ POINT D'ACCÈS AU DROIT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Quartier des Nouvelles Résidences

Place des Écrins

62223 SAINT-NICOLAS-LEZ-ARRAS

Tél. 03 21 73 85 62

Fax. 03 21 73 84 21

Ligne de bus n°3

Courriel : point.acces.droit@cu-arras.org

■ OUVERTURE AU PUBLIC

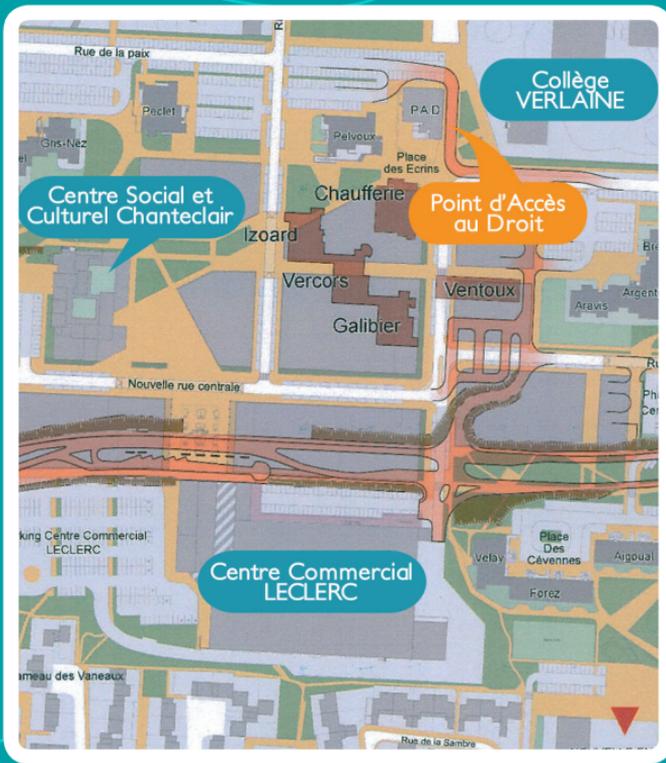
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

et de 14h00 à 17h00





Ouvert depuis le 11 juillet 2005, le Point d'Accès au Droit de la Communauté Urbaine d'Arras accueille, oriente et conseille tous les habitants dans leur démarche avec la Justice.



Communauté Urbaine d'Arras - septembre 2011

**POINT D'ACCES AU DROIT
DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE**
Quartier des Nouvelles Résidences
Place des Écrins
62223 SAINT-NICOLAS-LEZ-ARRAS
Tél. 03 21 73 85 62
Fax. 03 21 73 84 21

